

Point de vue

Les plantations forestières et la conservation de la nature

Entre les spécialistes de la conservation et les forestiers — en particulier sous les tropiques — il existe actuellement un désaccord qui va en s'accroissant, du fait que ces derniers s'efforcent d'établir des plantations d'arbres, le plus souvent une seule espèce exotique à croissance rapide.

Ces plantations remplacent souvent les forêts mixtes indigènes dont la production potentielle de bois utile est considérée comme faible, mais qui présentent cependant un grand intérêt et une valeur scientifique certaine pour leur faune et leur flore. Les plantations commerciales visent à approvisionner en matières premières les différentes industries du bois: charbon de bois, pulpe, pâte à papier, contre-plaqué et autres panneaux, bois de chauffage et bois d'œuvre.

Les spécialistes de la conservation objectent que cette substitution conduit le plus souvent à la destruction de forêts naturelles fort intéressantes, qui fréquemment abritent les derniers survivants de diverses espèces animales et végétales; ils ont dénoncé la création de « déserts biologiques »; ils ont également signalé les risques considérables que l'on prend à instaurer des monocultures, qui sont plus vulnérables aux incendies, ainsi qu'aux insectes et aux champignons nuisibles. La dégradation du sol à longue échéance fait également l'objet d'une controverse; elle risque de se produire en particulier quand on remplace les forêts feuillues mixtes par des forêts de pins ou d'autres conifères. On a même signalé, dans certains cas, des conséquences néfastes sur le régime hydrologique. Mais par-dessus tout, les spécialistes de la conservation s'élèvent contre l'« homogénéisation » d'écosystèmes hautement diversifiés, transformés en plantations d'une seule espèce, avec toutes les conséquences que la suppression de la diversité naturelle risque d'entraîner.

On ne peut pas nier que les forestiers ont obtenu des succès évidents dans certaines plantations; ces succès ont été à l'origine de « politiques de reboisements » vivement encouragées par presque tous les gouvernements, et auxquelles participent activement les organisations forestières internationales, dont le Département des Forêts de la FAO. En fait, il existe déjà quantité d'informations sur l'établissement des plantations. On a enregistré des réussites spectaculaires dans ce domaine au Chili, au sud du Brésil, en Argentine centrale et septentrionale, en Nouvelle-Zélande, en Australie, au Kenya, en Zambie, à Java, au Maroc, pour ne citer que quelques pays tropicaux et subtropicaux. Parmi les arbres plantés les mieux connus, on peut citer notamment les pins, les eucalyptus, les peupliers et les tecks; bien d'autres espèces sont plantées et étudiées.

Nul ne conteste le bien-fondé de bon nombre de plantations qui sont à la base d'importantes industries, qui fournissent des matières premières et qui emploient des milliers de travailleurs. Les forestiers avancent (souvent à juste titre) qu'après tout, il n'y a pas lieu de critiquer les plantations d'essences exotiques si l'on admet des récoltes comme le caoutchouc, le palmier à huile, le cacao, le café ou les bananes — qui constituent souvent la principale source de revenus des divers pays où ils ont été introduits. Une plantation d'arbres n'est-elle pas comparable à une autre culture pour laquelle on connaît les maladies et les insectes nuisibles ainsi que les autres facteurs défavorables?

Ces quelques points résument la controverse. Il est évident qu'il faut éviter la simplification à outrance et les généralisations.

Chaque cas doit être examiné séparément, sans que des considérations émotionnelles et non fondées interviennent.

Les suggestions qui suivent sont proposées dans l'espoir qu'elles pourront servir de plate-forme commune où les intérêts des deux groupes pourraient se rejoindre. Bien conçues, on peut espérer que les plantations éviteront des destructions futures de forêts naturelles, en les remplaçant comme source de bois d'œuvre, de bois de chauffage, et autres ressources ligneuses. Ainsi, de telles plantations iraient-elles dans le sens des objectifs fondamentaux de conservation de la nature, puisqu'elles permettraient d'éviter la dégradation partielle ou totale des forêts naturelles, et maintiendraient la diversité, et le choix des options. Cependant, afin de s'entourer de toutes garanties de succès, on ne devrait entreprendre aucune plantation sans avoir la certitude que l'espèce sélectionnée peut s'adapter aux conditions climatiques, édaphiques, économiques et sociales de la région. Il est inexcusable de gaspiller temps, argent et ressources techniques importantes à réaliser des plantations qui ont peu de chance de réussir. Heureusement, cela est de moins en moins fréquent. Toutefois, on continue, par exemple, à planter des cèdres d'Amérique (*Cedrela* spp.) et des acajous (*Swietenia macrophylla*) en Amérique latine, sans avoir résolu le problème des larves destructrices qui taraudent les tiges terminales (*Hypsipyla grandella*), alors qu'ils pourraient, semble-t-il, être remplacés avantageusement par l'espèce asiatique apparentée, le cédrel de Chine (*Toona ciliata*) qui a montré, jusqu'à présent, sa résistance à la larve américaine. Cela est d'autant plus décourageant que la même erreur est répétée chaque année.

Dans la mesure du possible — et c'est en général possible — il faut éviter d'établir les plantations au détriment des forêts naturelles, surtout si celles-ci présentent actuellement, ou pour l'avenir, une grande valeur scientifique, éducative, récréative, ou pour la protection des eaux, du sol et autres ressources naturelles. Dans beaucoup de régions, on a autrefois défriché les forêts pour créer des pâturages ou des zones cultivées qui ont été abandonnées par la suite, après la dégradation du sol. Ces sites restent malgré tout acceptables pour des plantations d'arbres. Il est certain que les sols forestiers qui n'ont jamais été travaillés ont une meilleure structure et une fertilité inhérente qui, au départ, favorise le développement des jeunes plants, mais ceci n'est pas indispensable pour assurer le succès des plantations. Dans ce sens, il faudrait sérieusement envisager d'établir des plantations sur des sols de savanes, puisque bon nombre d'entre elles étaient autrefois couvertes de forêts naturelles. Certaines des expériences recueillies démontrent que sur ces mêmes savanes et dans ces sols dégradés — considérés comme pratiquement improductifs — on a enregistré de nombreuses réussites, par exemple, sur les terres à café du Brésil, ou sur les savanes sablonneuses et pauvres du Venezuela. L'expérience montre qu'une bonne préparation est nécessaire afin d'obtenir de bons résultats: labourage, fertilisation adéquate, combinée à la préparation des boulettes de terre qui vont avec les jeunes plants, et même emploi de feux soigneusement contrôlés dans certains cas. Il y a même un autre avantage: dans les plantations établies sur les savanes pauvres, les problèmes dus aux mauvaises herbes sont bien moindres que dans les régions forestières, au cours des premières années. Là encore, le Venezuela offre un bon exemple avec ses grandes plantations de pins des Caraïbes (*Pinus caribaea*) (plus de 20 000 hectares), hautement mécanisées, établies sur les savanes sablonneuses à 50 kilomètres au nord de l'Orénoque, près de la ville nouvelle de Puerto Ordaz.

La faune sauvage peut parfois prospérer dans les plantations, augmentant encore leur valeur. Des recherches récemment effectuées dans certaines plantations de pins de Monterey (*Pinus radiata*) ont montré qu'elle ne différait pas sensiblement de celle des aires naturelles avoisinantes. Dans le cas du Venezuela, on a assisté à un accroissement considérable du nombre de cerfs et autres animaux sauvages dans les plantations, et même à la venue de prédateurs. Convenablement gérée, la faune sauvage peut être un objet de fierté, et même une nouvelle source de revenus pour la région.

Il ne faut pas négliger le fait qu'une plantation d'une centaine d'hectares, compte tenu des besoins de la population locale, peut parfois avoir une production de bois utile supérieure à celle d'une forêt naturelle d'une superficie d'un millier d'hectares. Ainsi, les plantations — en particulier celles qui sont établies sur des sols pauvres — permettent-elles de ménager les forêts naturelles, action dont on ne répètera jamais assez l'importance. Tous ceux dont l'activité a trait aux plantations d'arbres peuvent, par la même occasion, faire acte de défenseurs de la nature en participant à la création de réserves dans les forêts naturelles avoisinantes, dans les marais et autres zones humides, dans les savanes présentant un intérêt spécial, ou dans toutes autres régions susceptibles d'être aménagées

comme réserves protégées. Ils peuvent également participer à d'autres activités en faveur de la conservation de la nature.

Si la protection de la nature devient un objectif commun aux spécialistes de la conservation et aux partisans des plantations, les dissensions n'auront plus de raison d'être et, au contraire, on peut envisager une entraide mutuellement bénéfique, pour la réalisation des objectifs respectifs.

Gerardo Budowski.

Déclaration de l'UICN à la Commission internationale baleinière

La déclaration suivante a été faite par l'UICN au cours de la 26^e réunion annuelle de la Commission internationale baleinière (IWC) qui s'est tenue à Londres du 24 au 28 juin 1974.

1. L'UICN réaffirme son soutien à la résolution adoptée par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (Stockholm 1972), qui préconise le renforcement de la Commission, l'intensification des efforts internationaux de recherche sur les baleines, et un accord international pour un moratoire de dix ans sur la chasse à la baleine, sous les auspices de la Commission. Le moratoire est envisagé comme une période de temps au cours de laquelle on pourra dissiper les doutes actuels quant à l'interprétation des statistiques et autres données sur les baleines. La poursuite de la chasse à la baleine alors que ces doutes subsistent, fait courir le risque de passer par mégarde le point de non-retour.

2. L'UICN déplore que deux membres de la Commission, prétextant la règle des 90 jours, passent outre aux trois accords fondamentaux de conservation de 1973, bafouant ainsi la décision majoritaire de la Commission. L'UICN considère qu'une telle attitude sape l'autorité de la Commission, et remet en question son efficacité. Elle considère la réunion de celle-ci en 1974, comme une nécessité urgente pour remédier à la situation actuelle qui n'est pas satisfaisante. L'UICN estime qu'à moins qu'une action immédiate et décisive soit entreprise, l'opinion mondiale exigera la mise au point et l'application d'un nouveau système de management et de conservation des baleines, qui soit efficace et qui couvre toutes les espèces et leurs habitats.

3. L'UICN rappelle à la Commission que des mesures de conservation doivent être maintenues, ou prises, pendant toute la période transitoire précédant le moratoire. Il s'agit donc de: réunir les meilleurs avis scientifiques pour fixer les quotas; tenir compte des relations réciproques entre les espèces et l'écosystème marin dans son ensemble; subdiviser les quotas régionaux de manière à éviter que les prises soient principalement concentrées dans une ou deux régions; et enfin, appliquer strictement le Plan international d'observation.

4. L'UICN exprime à nouveau son inquiétude concernant l'augmentation des activités de chasse à la baleine auxquelles s'adonnent les pays n'appartenant pas à la Commission. Elle appelle ces nations à se joindre sans délai à la Commission, et se déclare prête à tout mettre en œuvre pour que cet appel soit entendu.

5. L'UICN constate avec appréhension que l'emploi de pavillon de complaisance est de plus en plus fréquent pour les activités de pêche — en particulier là où elles sont réglementées par des accords multilatéraux — et attire l'attention sur les éventuels points faibles dans les actions de management, comme les opérations entreprises en commun par les compagnies de chasse à la baleine et les pêcheries, dans les pays membres et les pays non membres de la Commission.

6. L'UICN considère qu'un programme mondial détaillé et complet de recherches sur les baleines est une nécessité urgente. Il ne doit pas dépendre d'intérêts commerciaux, mais devrait utiliser toutes les sources d'informations possibles. Il devrait comprendre des études sur la biologie des baleines vivantes, et examiner les populations de baleines dans le contexte de l'écosystème marin. A cet égard, l'UICN rappelle à la Commission qu'à sa réunion de 1972, des propositions ont été avancées, préconisant le renforcement de la compétence scientifique de son secrétariat, tant pour la recherche que pour le management des baleines à l'échelle internationale, ainsi que l'institution d'une décennie de recherches sur les cétacés — deux propositions fort louables pour lesquelles on a enregistré apparemment peu de progrès conséquents. Pour que le programme de recherche atteigne l'ampleur voulue, une étroite collaboration sera requise entre plusieurs parties inté-

ressées, dont la FAO, le CRRM, l'UICN, l'IWC, le PNUE, et les gouvernements intéressés.

7. Une première série de projets de recherches sur les baleines protégées ou en danger, a été discutée au cours de la réunion du Groupe de spécialistes des baleines, qui s'est tenue à Morges en mai 1974, et les tâches prioritaires ont été définies. L'UICN et le WWF vont réunir des fonds pour réaliser le programme mis au point par la réunion. Au cours des prochains mois, l'UICN va publier sous les auspices de son Groupe de spécialistes des baleines, une compilation des pêcheries de petites baleines dans le monde, qui apportera une contribution constructive et appréciable pour la préparation d'une vue d'ensemble complète et permanente des cétacés dans le monde.

Réunion annuelle de la Commission internationale baleinière pour 1974

La 26^e réunion de la Commission internationale baleinière s'est tenue à Londres du 24 au 28 juin 1974.

Le Brésil étant entré à la Commission, il reste quatre pays (Chili, Pérou, Portugal, Espagne), qui chassent les grands cétacés et ne sont pas membres de la Commission.

Le moratoire de 10 ans a été proposé, mais n'a pas été mis aux voix. Un amendement a été adopté qui préconise la classification de toutes les populations de cétacés en trois catégories: (a) populations au stade initial d'aménagement: elles peuvent être réduites sous contrôle scientifique jusqu'aux taux de rendement maximal constant (r.m.c.), puis aux taux optimaux (quand ils sont déterminés); (b) populations d'aménagement normal: elles doivent être maintenues autour du niveau r.m.c. puis amenées aux niveaux optimaux (quand ils sont déterminés); (c) populations devant être protégées: elles n'atteignent pas le niveau des populations d'aménagement normal, et doivent recevoir une entière protection. La chasse à la baleine à des fins commerciales sera autorisée sur les populations (a) et (b), sous contrôle fondé sur des données scientifiques. Le Comité scientifique de la Commission se réunira cet automne pour proposer des critères à partir desquels définir ces catégories, et pour donner son point de vue (révisé tous les ans) sur le nombre d'animaux entrant dans chacune d'elles. Tous les amendements à apporter à la Régulation de la Commission doivent être proposés à la réunion de celle-ci, qui aura lieu en 1975.

Dans l'hémisphère sud, les quotas de prises pour 1974-1975 ont été amendés comme suit: le nombre des rorquals communs est réduit à 1000 (soit une diminution de 450); le nombre des rorquals de Rudolphi et des baleines de Bryde est réduit à 4000 (soit une baisse de 500); le nombre des petits rorquals passe à 7000 (soit une augmentation de 2000; augmentation par rapport à la Régulation, mais en fait diminution, puisque 7700 petits rorquals ont été pris pendant la saison 1973-1974 dans l'hémisphère sud). Les quotas fixés pour les cachalots restent inchangés (8000 mâles et 5000 femelles). Tous les quotas ont été subdivisés en trois régions, et des dispositions ont été prises pour d'autres subdivisions l'an prochain, sur la base d'avis scientifiques. La division régionale des quotas a reçu une approbation pratiquement unanime: 14 pays ont voté pour, et il y a eu une abstention.

Dans l'océan Pacifique nord, les quotas de prises pour la saison de 1975 ont été amendés comme suit: le nombre des rorquals communs est réduit à 300 (soit une diminution de 250); le nombre des rorquals de Rudolphi et des baleines de Bryde est réduit à 2000 (soit une diminution de 1000); les quotas fixés pour les cachalots restent inchangés (6000 mâles et 4000 femelles). On n'a pas proposé de subdivision en quotas régionaux.

D'après les rapports, le Plan international d'observation fonctionne de manière satisfaisante. Le budget couvrant un secrétariat renforcé et les dispositions prises pour une prompt mise en œuvre de ces propositions, ont été approuvés. La Régulation a été amendée pour augmenter les statistiques requises pour les opérations de capture de baleines.

Un groupe de travail doit examiner la Convention internationale sur la réglementation de la chasse à la baleine (1946) et établir un rapport pour la prochaine réunion de la Commission internationale baleinière, sur la nécessité éventuelle de sa révision.

Plusieurs membres de la Commission ont insisté sur l'urgence de la décennie proposée pour la recherche accrue sur les cétacés. Des propositions de recherches spécifiquement régionales

seront étudiées par deux sous-comités du Comité scientifique, et leurs recommandations seront soumises à la prochaine réunion de la Commission. Le compte rendu de la réunion du sous-comité de la Commission, qui s'est tenue en avril sur le statut des petits cétacés, doit être publié (trois membres de la Commission avanceront les trois-quarts des fonds requis pour les frais de publications).

Bien qu'il soit décevant que le moratoire dans son ensemble n'ait pas été adopté, on peut se féliciter de l'adoption du nouvel amendement qui a pour but d'aménager les populations de baleines espèces par espèces, qui tient compte de critères d'aménagement en plus du principe r.m.c., et qui accepte un moratoire sur la chasse aux baleines dont la population est sérieusement amoindrie. La nouvelle réduction des quotas, le renforcement du secrétariat, et l'effort de recherche, sont autant de signes qu'une impulsion nouvelle se dessine en faveur de la conservation. La prochaine réunion de la Commission, qui aura lieu le 23 juin 1975, devrait avoir une portée considérable.

Colin W. Holloway.

Activités du programme

Directives écologiques pour les régions du Sud-Est asiatique

Le cours du développement dans le Sud-Est asiatique risque d'être modifié de manière appréciable, à la suite des deux réunions qui ont eu lieu à Bandoeng, en Indonésie, à la fin mai et au début juin.

La première réunion, qui avait lieu à l'échelon régional pour discuter des directives écologiques de développement des régions de forêts tropicales du Sud-Est asiatique, avait été convoquée par l'UICN en collaboration avec le Gouvernement indonésien, sous l'égide du PNUE. La FAO, le PNUD et l'UNESCO patronnaient également la réunion, qui bénéficiait de l'assistance du PNUE, de la *Swedish International Development Authority* (agence suédoise pour le développement international) et du WWF. Elle était l'hôte de l'Institut d'Ecologie de l'Université Padjadjaran à Bandoeng.

Des représentants de six pays de la région — Australie, Indonésie, Malaisie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, et Thaïlande — ont pris part aux discussions qui ont eu lieu en vue de déterminer les moyens de tirer parti des enseignements de l'écologie et de l'expérience des écologistes, pour réduire au minimum les risques de répercussions secondaires imprévisibles, et les dommages irréversibles.

M. J. B. Sumarlin, Ministre d'Etat et Président du Comité d'Etat pour l'environnement indonésien, a ouvert et clos la Conférence, à laquelle assistaient des ministres, des hauts fonctionnaires et des chefs de départements techniques. Une grande variété d'opinions de toutes nuances ont été exprimées au cours d'un débat animé et constructif. Les pays représentés sont très différents les uns des autres, par la densité de population, le degré de développement, la fertilité des sols, et les styles de vie; pourtant, ils sont parvenus à une remarquable identité de point de vue quant à la nécessité de directives; la Conférence n'a pas eu de grandes difficultés à formuler les quelque 70 directives qui ont été approuvées au cours de la session de clôture. Les participants ont considéré qu'il est essentiel de tenir compte de considérations écologiques dès le début de la mise au point des politiques d'aménagement du territoire, et, bien sûr, au moment de fixer les objectifs nationaux.

La deuxième conférence, qui suivait immédiatement la première, était spécialement consacrée à l'Indonésie. Elle a pris les directives comme point de départ, et après trois jours de discussion, elle a proposé des recommandations d'action pour l'Indonésie.

Compensations pour les pays en voie de développement qui maintiennent la qualité de l'environnement

Pays nantis et pays en voie de développement ont engagé un débat complexe, au cours duquel ils ont avancé un certain nombre de propositions, destinées à réduire l'écart qui les sépare. Dans le contexte de l'environnement, ils se sont spécialement attachés aux concepts d'«aide financière supplémentaire» et de «compensation», propres aux coûts dans ce domaine.

Ces problèmes ont été mis en évidence au cours des travaux préparatoires de la Conférence sur l'environnement humain (Stockholm, 1972). Ils ont été examinés en détail par un groupe

de travail restreint, formé par la Commission des politiques, du droit et de l'administration de l'environnement (UICN).

Les travaux ont abouti à la rédaction de trois brochures, actuellement en cours de publication dans la série «documents sur le droit et les politiques en matière d'environnement»:

N° 5 *Source Book: Emergence of Proposals for Recompensating Developing Countries for Maintaining Environmental Quality* (Ouvrage de référence: propositions de compensations destinées aux pays en voie de développement qui maintiennent la qualité de l'environnement), compilé par Yvonne I. Nicholls.

Cette brochure réunit des extraits des documents fondamentaux qui illustrent la volonté grandissante de la communauté internationale, d'apaiser les craintes des pays en voie de développement qui appréhendent que les mesures prises pour contrôler la dégradation du milieu naturel et pour améliorer la qualité de l'environnement ne le soient au détriment de leur développement et de leur commerce.

N° 6 *Financing Environmental Measures in Developing Countries: the Principle of Additionality* (Financement des mesures de protection de l'environnement dans les pays en voie de développement: principe d'aide financière supplémentaire), par Scott Macloed.

L'auteur analyse le concept d'«aide financière supplémentaire» afin d'expliquer et de clarifier les interprétations divergentes et les malentendus qui subsistent à l'heure actuelle. Il essaie également de déterminer dans quelle mesure ce concept a une portée pratique.

N° 4 *The Concept of Compensation in the Field of Trade and Environment* (Concept de compensation dans les domaines du commerce et de l'environnement), par Shadia Schneider-Sawiris.

Ce troisième document a été publié par l'UICN en 1973. Il examine la notion de «compensation», qui est étroitement liée à celle d'«aide financière supplémentaire».

Ces trois études sont proposées dans l'esprit de contribuer à définir les problèmes et leurs solutions, en se référant aux précédents, ainsi qu'aux choix complexes et souvent politiques qui doivent être faits. Elles participent à la tentative entreprise pour clarifier les divers éléments qui entrent en ligne de compte, et devraient fournir des données utiles, sur lesquelles s'appuieront les débats qui auront lieu dans les diverses réunions internationales.

Un zoologue suisse nommé membre exécutif assistant à la CSS

M. Pierre Hunkeler, zoologue suisse, a été nommé membre exécutif assistant au Secrétariat de l'UICN à Morges. Il assume ses fonctions depuis le 1^{er} mai.

Après avoir terminé ses études à l'Université de Neuchâtel en 1966, il a été nommé Directeur du Centre suisse de Recherches scientifiques d'Adiopodoumé en Côte-d'Ivoire. Au cours de cette période, il a préparé une thèse de doctorat sur les cestodes parasites des petits mammifères et a travaillé à des études éthologiques en collaboration avec le professeur F. Bourlière et M. T. Struhsaker. De 1971 jusqu'à son entrée à l'UICN en 1974, il a occupé le poste de coordinateur et chef de projets dans une compagnie pharmaceutique suisse.

M. Hunkeler est marié et père de deux enfants.

10^e Conférence d'un comité sur l'éducation

Le Comité de l'Europe du Nord-Ouest de la Commission de l'éducation (UICN) a formulé, lors de sa 10^e Conférence qui a eu lieu à Glasgow (Ecosse), du 13 au 20 mai dernier, deux recommandations préconisant, d'une part, des efforts toujours plus soutenus pour familiariser les maîtres avec les techniques d'éducation mésologique, et d'autre part, des transformations dans les auberges de la jeunesse pour pouvoir les utiliser comme centres éducatifs de plein air.

Les rapports de membres du Comité s'accordent à constater que l'éducation mésologique est promue de manière satisfaisante au niveau de l'enseignement primaire, mais qu'en revanche, il reste encore énormément à faire aux niveaux secondaire et supérieur en Europe du Nord-Ouest.

Les projets du Comité incluent: un stage international en Suède l'an prochain, au cours duquel on enseignera aux maîtres la méthodologie de l'éducation mésologique; le rassemblement des expériences pratiquées avec succès dans les écoles pour mettre en évidence les interactions et relations dans la nature; un examen des possibilités d'études offertes par les centres de plein air; la réunion et la diffusion des informations sur les stages et ateliers destinés aux maîtres.

Le Comité a élu les responsables pour l'année prochaine. Il s'agit de J.-P. Doets (Pays-Bas), président; Fredé Lauritzen (Danemark), vice-président; M^{lle} Carol Johnson (R.-U.), secrétaire; M^{me} Anne von Hofsten (Suède), responsable chargée des projets.

Programme de conservation pour l'année 1974-1975

Le Fonds mondial pour la nature (WWF) a publié son Programme de conservation pour l'année 1974-1975. Le Programme comprend 116 projets de conservation dans le monde entier, pour lesquels le WWF s'est fixé un objectif de collecte de fonds de plus de deux millions de dollars.

L'UICN a apporté son concours en tant que conseiller scientifique, et est à l'origine de nombreux projets.

Ce Programme de 32 pages peut être obtenu auprès du WWF, 1110 Morges, Suisse.

Création d'un Groupe de spécialistes des siréniens

La Commission du service de sauvegarde a approuvé la création d'un Groupe de spécialistes des siréniens qui consacrera ses efforts à ces mammifères marins. M. Colin Bertram, de l'Université de Cambridge, a été nommé président du Groupe.

Actuellement, le Groupe définit les objectifs prioritaires et les activités de conservation relatifs aux lamantins et aux dugongs.

Publication du premier numéro de *Environmental Conservation*

Une nouvelle revue scientifique — *Environmental Conservation* — a été publiée au mois de juin dernier son premier numéro trimestriel. Fondée et dirigée par le professeur Nicholas Polunin, membre de la Commission de l'écologie de l'UICN, cette nouvelle revue est éditée par Elsevier Sequoia SA, pour la Fondation pour la conservation de l'environnement. L'UICN et le WWF collaborent à cette publication.

Le numéro du premier trimestre comporte huit articles principaux et onze rapports plus courts, dont certains ont été rédigés par d'éminents experts comme les professeurs J. L. Cloudsley-Thompson, Paul R. Ehrlich et John T. Edsall. Les sujets traités vont des plastiques dans l'environnement marin, à une étude approfondie des aléas que présente l'énergie nucléaire, et le choix d'autres solutions.

L'abonnement pour 1974 est de 120 fr. s. Les demandes d'abonnement ainsi que toutes questions relatives à la publicité doivent être adressées à l'éditeur: Elsevier Sequoia SA, Case postale 851, 1001 Lausanne, Suisse.

BULLETIN UICN

Publication mensuelle de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources bénéficiant de l'appui financier de l'Unesco. Tous les textes peuvent être reproduits sous réserve de mention spéciale. La rédaction serait reconnaissante de recevoir les textes reproduits en deux exemplaires. Les personnes désireuses de faire paraître des articles dans le bulletin sont priées d'écrire à la rédaction.

Analyses bibliographiques

Soepadmo, E. and Singh, K. G. (Eds) 1973. Proceedings of the Symposium on Biological Resources and National Development. (Mai 1972.) Malayan Nature Society, P.O. Box 750, Kuala Lumpur, 12 dollars malais; 177 p.

Cet ouvrage est le compte rendu d'un symposium qui a dû être très impressionnant: ouvert par le Ministre des Industries de Base, il a été clos par le Ministre de la Technologie, de la Recherche et des Autorités locales. Les communications sont groupées par thème: questions agricoles, hydrologie et pollution, questions forestières, questions humaines, de conservation, et de développement. La qualité est d'un niveau presque toujours très élevé. De nombreuses communications ont été présentées, dont beaucoup étaient nouvelles. Il est très encourageant de constater que les scientifiques malais saisissent toute l'importance de la conservation, et réalisent les dangers que courent les ressources naturelles, alors que des pressions contraignent le gouvernement et le commerce à les exploiter intensivement. On peut espérer que le symposium a apporté des éléments nouveaux à l'ensemble des faits et des idées qui ont alimenté les discussions qui ont eu lieu en Malaisie entre les parties intéressées, et que les hommes politiques tiendront compte de l'importance vitale de la conservation des ressources naturelles, et de la nécessité de maintenir le rendement des ressources renouvelables, qui ont si bien été mises en évidence. La Malaisie, qui bénéficie des écosystèmes les plus complexes du monde et les plus riches en espèces différentes, a plus à perdre que n'importe quel autre pays, si elle exploite ses ressources à outrance. Il lui reste juste assez de temps pour préserver ses écosystèmes de forêts humides à dipterocarpus de basse altitude, afin d'empêcher l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales. Si le pays veut laisser à ses générations futures un éventail suffisant de la végétation et de sa faune, il est essentiel que ses scientifiques continuent d'exercer leurs pressions éclairées, et que les organismes internationaux apportent rapidement leur concours lorsqu'ils sont sollicités. On doit féliciter la *Malayan Nature Society* pour ses initiatives successives dans ce domaine, et encourager ses responsables à poursuivre leurs efforts. Ce compte rendu renferme de nombreuses données d'intérêt général pour tous ceux qui sont concernés par les forêts tropicales humides; on peut l'acquérir au prix de 12 dollars malais, tant dans la région qu'à l'extérieur.

T. C. Whitmore.

Long, Gilbert (1974). Diagnostic phyto-écologique et aménagement du territoire. Vol. 1. Principes généraux et Méthodes. Paris: Masson & C^{ie}, Collection d'Ecologie; 252 p.

M. Long, sous-directeur du Centre national de la Recherche scientifique à Montpellier, a écrit ce livre en deux tomes, dont le deuxième doit paraître dans le courant de 1974.

Le premier volume est consacré d'une part à la méthodologie de l'école phyto-écologique de Montpellier conçue par le professeur Emberger, et d'autre part, il montre l'utilité de cette méthode pour bien comprendre les relations qui existent entre la flore et la végétation, et les contraintes physiques de l'environnement. En outre, l'auteur compare les paysages naturels à ceux qui ont été façonnés par une longue activité humaine. M. Long insiste sur la nécessité d'accorder autant d'importance au climat, à la géologie, à la topographie et aux relations entre le sol et l'eau, qu'à la végétation et à l'influence humaine. Les cartes phyto-écologiques incluses dans le texte introduisent de nombreuses données écologiques.

Le deuxième tome de l'ouvrage traitera des applications pratiques du diagnostic phyto-écologique pour l'aménagement du territoire.

Tous ceux dont le travail exige une certaine connaissance de l'écologie, pour la gestion et le développement des ressources naturelles, trouveront bon nombre d'informations utiles dans ces deux volumes.

Raymond F. Dasmann.